

reconnue que comme route vicinale de premier ordre. Pour cette raison, les dépenses de construction et d'entretien allaient incomber aux communes intéressées ; le gouverneur fit toutefois entrevoir aux bourgmestres la possibilité d'obtenir des secours de la munificence royale, et la participation à la distribution de fonds provinciaux. Il les engagea à convoquer au plus tôt une réunion des bourgmestres des communes intéressées pour constituer un comité à charger de la rédaction des plans et des devis estimatifs de cette route, ainsi que de la répartition des dépenses entre les communes. Un des bourgmestres ayant proposé de constituer cette route à Liège par la liaison des chemins vicinaux déjà établis, Willmar pria les autres de réfléchir si une volonté unique et constante n'assurerait pas mieux la continuité et la simultanéité de l'activité sur une grande ligne.

Les bourgmestres se plaignaient de nombreuses dégradations dans les bois, commises par des indigents ; ils craignaient qu'elles ne devinssent encore plus nombreuses par la venue de beaucoup d'ouvriers étrangers pour la construction du canal. Willmar leur promit de demander au département ministériel en question de meilleures mesures pour la protection des bois.

Le gouverneur était satisfait des renseignements sur la conduite des miliciens renvoyés en congé illimité, sur la formation des gardes communales et la gestion des fabriques d'église. Il dut lever quelques difficultés sur le droit d'affouage et la vaine pâture. Aux bourgmestres de Bettendorf et d'Ermsdorf, il promit de se rendre sur un terrain litigieux pour régler des contestations au sujet des communications avec le canton d'Echternach.

Dans l'assemblée de la régence de Diekirch et des bourgmestres du canton, le gouverneur prit le parti des conseillers qui voulaient fixer dès lors un alignement pour les bâtiments à construire le long du canal. Il observa que le terrain que la régence voulait acquérir pour le nouveau cimetière était bien cher, mais que rien ne s'opposait à cet achat, dans le cas où elle ne trouverait pas d'autre terrain convenable. Willmar remarqua aussi qu'avec une meilleure surveillance de la propriété communale, les déficits marquant la gestion des derniers receveurs communaux auraient pu être évités. Les bourgmestres discutèrent encore les questions concernant la route de Liège et les mesures de surveillance à prendre pour empêcher des déprédations de la part des ouvriers qui allaient travailler au canal. Willmar écouta avec grande satisfaction le rapport de la régence sur l'état florissant de l'instruction à Diekirch, dont la ville faisait tous les frais. Elle payait trois instituteurs et deux institutrices, dont l'une enseignait aussi les « ouvrages de main ». Conformément à une invitation reçue dans le temps de la part de l'administration provinciale, le bourgmestre Vannérus se proposait de faire enseigner aussi la fabrication de dentelles.

L'information qu'une école moyenne pouvait être ouverte incessamment à Diekirch fit aussi grand plaisir au gouverneur ; il n'était pas